

Évaluations linguistiques pour le candidat policier

Le candidat qui s'oriente vers la police judiciaire doit à l'issue de son année de formation initiale et des 12 premiers mois de stages (fin du 2^{ème} stage pratique), pouvoir justifier un **niveau B2** (compréhension écrite, compréhension et expression orale et complexe).

Le candidat titulaire d'un certificat attestant son niveau, **qui ne doit toutefois pas être antérieur à 3 ans**, est prié de le joindre à son dossier de candidature.

Inscription et information pour une évaluation :

- L'école club Migros.
Madame Marie Cassegrain au 058 568 81 00

Ce processus d'évaluation réalisé par un institut neutre et agréé, détermine une appréciation hautement qualitative du niveau recherché auprès des candidats. Les frais sont à la charge du candidat.